

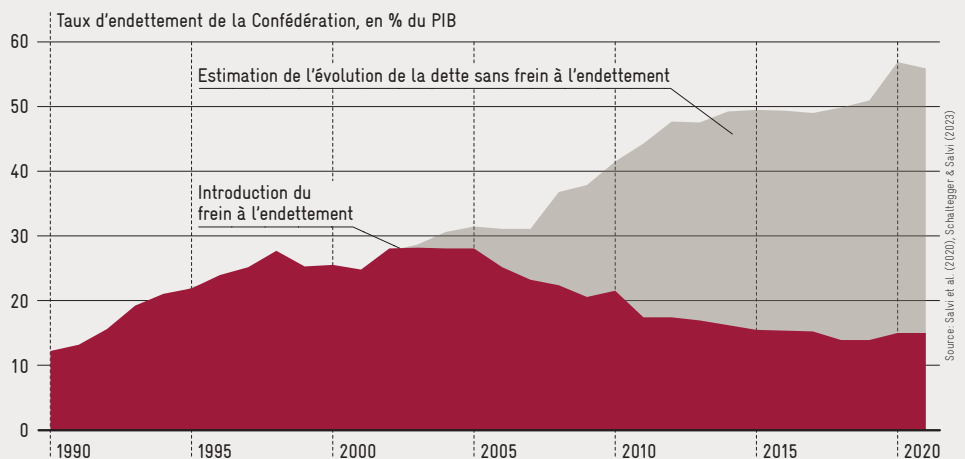
Le frein à l'endettement, une réussite

Le frein à l'endettement de la Confédération a stabilisé la dette de la Confédération et a renforcé la discipline budgétaire. Parallèlement, les dépenses n'ont cessé de croître en raison de l'augmentation des recettes.

Contexte

Dans les années 1990, les finances fédérales ont plongé dans une crise grave : des déficits de plusieurs milliards et un endettement fulgurant ont marqué cette époque. Face à cette situation, 85% des Suisses se sont prononcés en 2001 en faveur de l'introduction du frein à l'endettement. Depuis 2003, cette règle fiscale limite les dépenses de la Confédération aux recettes corrigées des fluctuations conjoncturelles. Elle permet de s'endetter en période de crise, mais impose une réduction de la dette durant des années de forte croissance économique. Cet outil limite ainsi la croissance des dépenses publiques et réduit les incitations à l'endettement.

Nette baisse du taux d'endettement



Une analyse contrefactuelle montre que sans frein, le niveau d'endettement serait aujourd'hui plusieurs fois supérieur. Ce calcul se base sur un groupe de comparaison de pays de l'OCDE.

Faits

4 mia. de Fr.

Les coûts d'un endettement plus important sont souvent sous-estimés. Sans le frein à l'endettement, la Confédération devrait payer chaque année plus de 4 milliards de francs* supplémentaires pour les intérêts de la dette, ce qui permettrait de financer chaque année l'équivalent de deux tunnels du Gothard ou 24 avions F-35.

* Calcul basé sur Salvi et al. (2021). L'estimation des dépenses pour les intérêts repose sur un taux d'intérêt moyen de 1,5% pour une dette de 400 mia. de Fr.

■ **Hausse des dépenses :** Malgré un endettement stable, les dépenses de la Confédération ont augmenté. Aujourd'hui, la Confédération dépense 9100 francs par an et par habitant, soit environ 20% de plus en termes réels qu'en 2003. Cela a été rendu possible par le fait que les recettes fiscales ont augmenté plus rapidement que l'économie.

■ **Stabilité des investissements :** Le frein à l'endettement n'a pas touché les investissements de la Confédération. Le taux d'investissement est resté stable à long terme et les projets importants pour la clientèle tels que le développement de l'infrastructure de transport ont même été renforcés.

■ **Résistance à la crise :** La pandémie a mis le frein à l'endettement à l'épreuve, mais il a fait ses preuves. D'importantes mesures de crise ont pu être financées par le recours au budget extraordinaire.

■ **Les dettes implicites :** Des lacunes de financement de plus en plus importantes apparaissent en dehors des finances fédérales, par exemple dans le domaine de la prévoyance vieillesse. C'est un risque important pour la Confédération, car le financement des assurances sociales n'est que partiellement couvert par le frein à l'endettement.

Recommandations

L'endettement n'est ni bon, ni mauvais. Son recours devrait cependant toujours être soumis à la condition que les coûts restent **supportables pour les générations futures**. Le véritable danger d'un assouplissement du frein à l'endettement ne réside pas dans une augmentation modérée du taux d'endettement, mais dans l'**extension insidieuse de l'empreinte de l'Etat**. Aujourd'hui, la Confé-

dération **dépense un cinquième de plus** par habitant en termes réels que lors de l'introduction du frein à l'endettement, et la **charge fiscale n'a cessé d'augmenter**. Un assouplissement du frein à l'endettement n'est donc pas pertinent. Il **faudrait plutôt étendre** le concept aux **assurances sociales** afin qu'elles soient financées de manière pérenne à l'avenir.

